

# Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

## Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix mars à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à distance, par visioconférence/audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi premier mars par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30  
 Nombre de présents : 19  
 Nombre de votants : 19

Abstention : -  
 Pour : 19  
 Contre : -

Étaient présents :

<b>Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 10 mars 2021</b>					
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé</i>	<i>Procuration à...</i>	<i>Suppléé par...</i>
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEGLANE	Christine				
DEVARS	Pascal		x		
DUCROCQ	Corinne	x			
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal				
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick	x			
LAMONERIE	Bruno				
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude				
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain				
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RAYNAUD	Michel				
SAUTREAU	Jean-Michel				
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie	x			
		19	1	0	0

Secrétaire de séance : Anémone LANDAIS

Objet : Adoption du règlement intérieur

AR PREFECTURE

024-200068260-20210310-2021031003-DE  
 Regu le 11/03/2021

**Objet : Adoption du règlement intérieur.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création et définissant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;

Monsieur le Président donne lecture du projet de règlement intérieur envoyé aux membres du Comité Syndical. Celui-ci, adopté en 2017, fait l'objet d'une procédure de réactualisation (modification des législations).

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'adopter ce règlement intérieur.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :**

- D'adopter le règlement intérieur du Comité syndical.



Le Président,  
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture*

*Pour copie conforme,  
Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20210310-2021031003-DE  
Regu le 11/03/2021